

Interview

témoignage



Baptiste MEYRONNEINC

ING 2007 ARCHI 2009

DSA ARCHITECTE DU PATRIMOINE 2016

Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Aménagement & Territoires : Bonjour Baptiste, quel est ton parcours professionnel ? Comment es-tu arrivé dans le domaine ?

Baptiste MEYRONNEINC : J'ai suivi le double-cursus ingénieur-architecte dès mon entrée à l'ENTPE. Après mon diplôme d'ITPE en 2007, j'ai suivi mes études d'architecture à l'ENSA Paris Val-de-Seine en débutant en parallèle ma carrière d'ingénieur en administration centrale du ministère de l'Écologie. Au sein du bureau de l'Aménagement Opérationnel Durable (AD4), j'ai notamment participé à la mise en place du label ÉcoQuartiers. Puis j'ai intégré la DDT du Jura après la réussite du concours d'Architecte et Urbaniste de l'État (AUE) en 2012. J'y ai exercé en tant que chef de service adjoint (Service Connaissance,

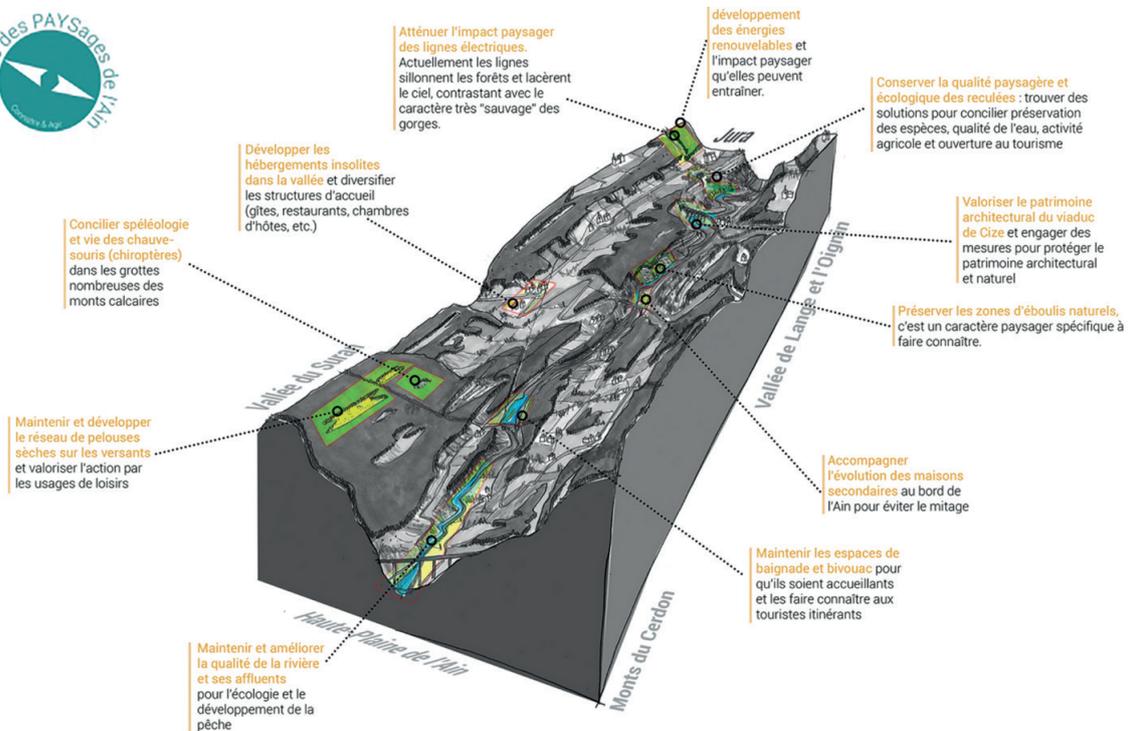
Prospective et Habitat) en charge entre autres de la planification intercommunale (PLUi, SCoT), du Nouveau Conseil aux Territoires, des études et Système d'Information Géographique (SIG), ou encore de l'habitat et du logement. Cette expérience m'a permis de toucher à de très nombreux domaines et de travailler en direct avec les élus locaux.

Au cours de ma formation d'AUE, j'ai également découvert le métier d'architecte des bâtiments de France, et cela m'a conduit en marge de mon travail à la DDT à suivre la formation d'architecte du patrimoine de l'école de Chaillot. Cela a été extrêmement complémentaire à ma formation initiale d'ingénieur-architecte et m'a ouvert l'accès au ministère de la Culture, à un poste d'architecte des bâtiments de France (ABF) à l'Unité Dépar-

tementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Ain dont j'ai occupé les fonctions pendant 4 ans et demi. J'ai eu ensuite l'opportunité, pour diversifier mon parcours, de prendre la direction du CAUE dans le même département, poursuivant ainsi mon engagement auprès du territoire de l'Ain.

A&T : Quelles sont tes missions actuelles ? Quels sont les intérêts spécifiques du domaine ? Quelles sont les motivations et les contraintes de ce type de poste, de structure ?

BM : Au sein du CAUE 01, je pilote une équipe d'une douzaine de salariés composée de conseillers architectes et paysagistes et d'un petit groupe support (secrétariat, comptabilité, documentation et communication).



Un objectif de qualité de paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Source : Convention européenne du paysage

AGIR

Objectif de qualité de paysage pour cette unité

- Rendre visible ce paysage remarquable par le développement d'un tourisme "vert" -

Bloc diagramme de l'unité de paysage « les gorges de l'Ain », Atlas des paysages de l'Ain, 2017

Les CAUE sont des associations, créées par la loi sur l'architecture de 1977 et mises en place par les départements. Ce sont des structures indépendantes, présidées par un élu, avec un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat, d'élus locaux, de professionnels, de personnes qualifiées et de membres élus. Les CAUE défendent l'architecture et son insertion dans l'environnement et assurent des missions de service public : le conseil, la formation, l'information et la sensibilisation de tous (professionnels, élus et grand public), dans les domaines de l'urbanisme durable, l'architecture, le paysage, le patrimoine, etc.

A&T : Comment dans les dossiers que tu gères la biodiversité et les paysages sont-ils pris en compte ?

BM : Les conseils donnés aux particuliers et collectivités par le CAUE ne concernent pas directement la biodiversité ou les paysages mais plutôt des projets d'aménagement ou de construction, de réhabilitation, extension de bâtiment. Cependant dans la phase de diagnostic initial du site et dans les conseils prodigués, les architectes et paysagistes du CAUE s'efforcent toujours à sensibiliser à la problématique environnementale via différentes approches :

- Privilégier la reconversion de bâtiments existant plutôt que la construction neuve ou la démolition
- Privilégier l'utilisation de matériaux locaux, traditionnels et biosourcés
- Ouvrir la réflexion sur un bâtiment en coût global (intégrant la gestion sur le moyen et long terme) et en termes

d'énergie grise (provenance des matériaux, analyse du cycle de vie du bâtiment, etc.) dans une optique d'économie circulaire

- Maximiser les surfaces extérieures en pleine terre pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et le bon développement des végétaux d'essences locales
- Réfléchir à l'impact des choix d'aménagement en termes de gestion future, en particulier densifier qualitativement l'enveloppe urbaine pour éviter le mitage des paysages.

A&T : Quelles sont les actions directes et/ou indirectes que tu dois mettre en place ?

BM : La sensibilisation amont passe par des actions à l'échelle du département

DOSSIER

BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

de l'Ain, par exemple :

- **l'atlas des paysages de l'Ain** : <https://www.atlasdespaysagesdelain.com/>
En 2017, à la demande du Conseil Départemental, le CAUE a actualisé l'Atlas des Paysages datant de 2009. Ce travail s'est inscrit dans le respect de la méthode nationale et a été réalisé en lien avec la DDT 01, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et l'UDAP de l'Ain. Cet atlas, consultable en ligne, est un outil de connaissance à disposition de tous : collectivités territoriales, professionnels de l'aménagement, associations, et tous les habitants de l'Ain. Mis à jour régulièrement, il constitue un fond de connaissance précieux pour le travail d'élaboration des documents d'urbanisme, et de tout projet d'aménagement. L'approche d'un territoire par le paysage permet de sensibiliser les élus à la préservation de la biodiversité : la prise en compte du paysage contribue à construire un projet global de développement, à favoriser l'approche intercommunale en inscrivant les projets dans une logique de développement équilibré, cohérent et soucieux de l'environnement naturel et humain.



Observatoire des arbres de l'Ain

- **l'observatoire des arbres de l'Ain** : <https://ain.observatoiredesarbres.fr/>
Mis en place en 2020, il résulte d'une démarche nationale initiée par le réseau des CAUE (notamment dans la Manche et à la Réunion) et porté par la plateforme SPASS-Territoires⁽¹⁾. Pour l'Ain, il est piloté par le CAUE et ses partenaires : le Conseil Départemental (service en charge des espaces naturels sensibles) et l'association Patrimoine des Pays de l'Ain auteur d'un ouvrage sur les arbres remarquables du département publié en 2010.

Il s'agit d'un outil collaboratif permettant de recenser des arbres de toute nature. Il a pour ambition de favoriser la mise en réseau des acteurs professionnels afin de décloisonner les approches métiers, partager les approches et les regards et développer une grille de lecture commune autour de l'arbre.

Il a été lancé en octobre 2021 via un webinaire de présentation. Et d'ici fin 2021, le CAUE poursuit son travail de sensibilisation auprès des partenaires intéressés pour construire le réseau de terrain qui assurera le recensement des arbres et les experts qui participeront à la commission de validation des sujets recensés et proposeront des actions de valorisation.

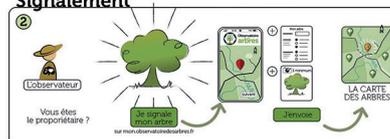
- D'autres actions sont également menées à des échelles plus larges, en particulier au sein de l'Union Régionale des CAUE d'Auvergne-Rhône-Alpes, comme la réalisation d'un guide sur la mise en valeur des trames vertes et bleues (<https://fr.calameo.com/urcaueaura/read/005983057e6e78ca9af25>), l'animation avec la Mission Haies régionale du centre de ressources sur l'arbre, (<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/arbre-terre-haie/>) ou encore la participation active au Réseau Paysage Régional notamment les webinaires des « jeudi du paysage » en 2021 (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/les-jeudis-du-paysage-r262.html>)



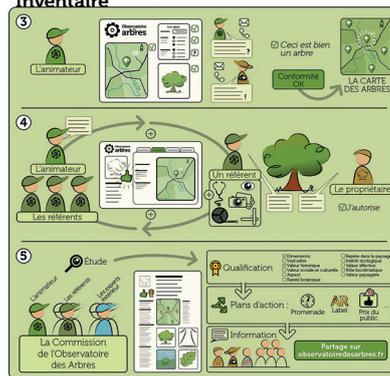
Connaissance de l'Observatoire



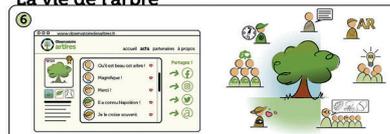
Signalement



Inventaire



La vie de l'arbre



vergne-rhone-alpes.fr/arbre-terre-haie/) ou encore la participation active au Réseau Paysage Régional notamment les webinaires des « jeudi du paysage » en 2021 (<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/les-jeudis-du-paysage-r262.html>)

(1) S-PASS Territoires est une plateforme collaborative et participative portée et animée par le réseau des C.A.U.E.

Ils défendent l'idée d'un projet partagé et croient que collaborer sur une plateforme ouverte à tous (habitants, élus et professionnels) est fondamental pour produire un cadre de vie de qualité.

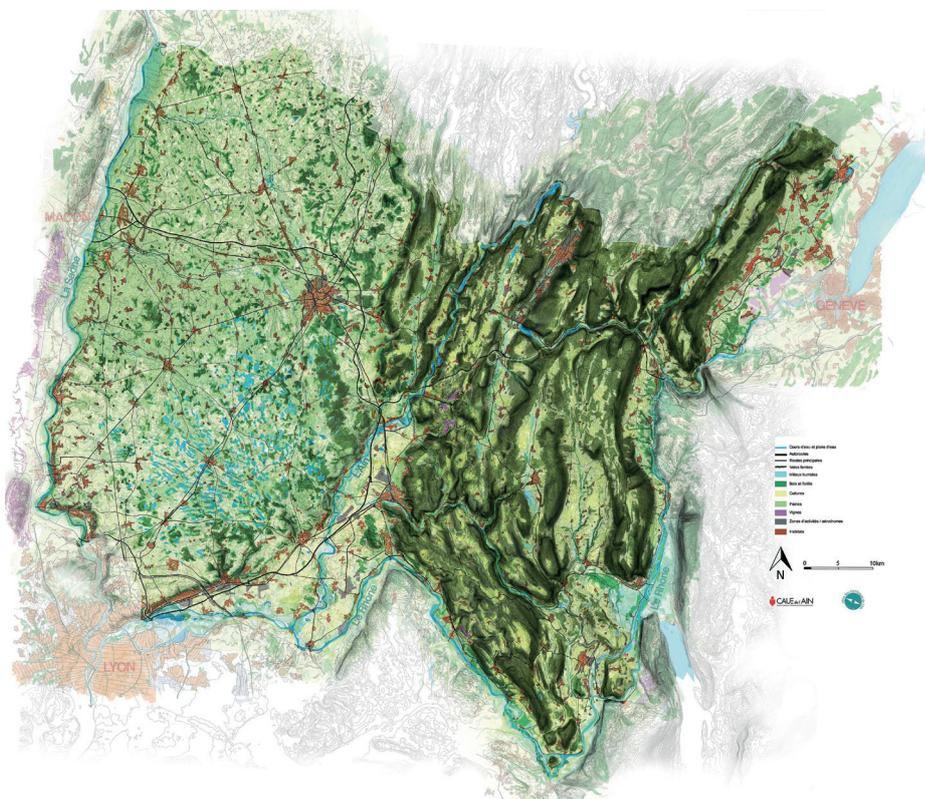
A&T : Quelle est la place des ingénieurs dans ces métiers de la préservation de la biodiversité et des paysages ?

BM : Ma formation d'ingénieur me sert aujourd'hui dans le pilotage de projet transversal et en management d'équipe projet. Cette casquette me permet de faciliter les échanges et faire le lien avec des structures qui justement sont composées en majeure partie d'ingénieurs et de techniciens : comme l'agence départementale d'ingénierie, qui intervient en AMO auprès des communes, ou la DDT qui pilote des aspects plus réglementaires : eau, risques, environnement, etc.

A&T : Y-a-t-il au sein de tes projets/actions une tension entre l'enjeu de préservation et l'enjeu de développement ? Comment réussissez-vous à concilier les approches ?

BM : La principale difficulté posée par les missions des CAUE est la portée non réglementaire des avis et conseils prodigués. Cependant la réglementation dans le domaine de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et des paysages évolue, notamment avec la mise en place de la doctrine « Éviter / Réduire / Compenser », avec les actions fortes comme la « stratégie Eau Air Sol » du Préfet de région en Auvergne-Rhône-Alpes ou les objectifs affichés d'aller vers le « Zéro Artificialisation Nette ». Aussi les élus se tournent vers des structures de conseils pour les accompagner dans leur projet pour en améliorer la qualité. Le CAUE a toute sa place en amont des projets pour inciter à des projets frugaux, respectueux de leur contexte.

A&T : Quels sont les défis pour les prochaines années ? L'enjeu de l'adaptation au changement climatique est-il d'ores et déjà intégré dans tes actions de préservation de la biodiversité et des paysages ?



Carte sensible des paysages de l'Ain, Lorène JOCTEUR paysagiste conceptrice, CAUE de l'Ain, 2017

BM : Le défi majeur concernant la biodiversité et les paysages est l'adaptation des essences de végétaux au changement climatique. Les arbres et plus généralement la flore ou les sols, subissent les conséquences du réchauffement climatique (sécheresse, inondations, maladies, etc.) et les projets d'aménagement d'aujourd'hui doivent prendre en compte ces changements et anticiper les évolutions pour proposer des projets adaptés et durables. A ce titre les carnets d'entités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Ain vont être mis à jour régulièrement pour prendre en compte des objectifs de qualité paysagère adaptés et intégrer l'évolution et la dynamique des paysages. L'observatoire des arbres

a également pour ambition de sensibiliser à l'importance de préserver les espèces endémiques du département et d'étudier leur évolution dans le temps.

Nos missions visent également à renforcer la qualité des espaces bâtis en accompagnant les décideurs locaux à développer leur territoire non plus en consommant des terres agricoles ou naturelles mais en réutilisant et densifiant les sites déjà artificialisés.

Retrouvez ces différents outils via le site internet du CAUE : www.caue01.org.

A&T : Baptiste, merci beaucoup pour ta participation.